



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 mai 2024 — N° 126

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Saint-Hyacinthe pour leur confiance envers leur députée.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner la Journée de commémoration du génocide tamoul.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jade Mathieu pour sa participation à l'émission *Canada's Got Talent*.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des citoyens de la circonscription de Gouin à la suite de l'incendie de La Maison Marguerite de Montréal.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Développement Côte-de-Beaupré pour le succès de son service de transport collectif et adapté PLUMobile.

8 mai 2024

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Miriam Green.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Franz Gauthier.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'aide en santé mentale de la circonscription de Jean-Talon.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture de la maison des aînés de Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. Caire (La Peltrie) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Jean Bernier à la collecte de sang d'Héma-Québec.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Sylvain Lambert.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de féliciter les médaillés lanaudois des Jeux d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada.

8 mai 2024

À 9 h 56, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des victimes de la fusillade survenue le 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2022 du Programme de soutien aux bénéficiaires inuits, pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 1569-20240508)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 9, 10 et 11 avril, ainsi que les 2 et 7 mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1570-20240508)

8 mai 2024

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 7 mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1571-20240508)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore les 40 ans de la fusillade du 8 mai 1984, où un individu s'est présenté à l'Assemblée nationale avec l'objectif d'attenter à la vie des membres du gouvernement indépendantiste de René Lévesque;

QU'elle rappelle que dans une société libre et démocratique, les élus du peuple doivent pouvoir affirmer leurs convictions sans craindre la violence;

QU'elle se souvienne du courage héroïque de René Jalbert, sergent d'armes, qui a convaincu le tireur de se rendre pacifiquement à la police;

8 mai 2024

QU'enfin, elle observe une minute de silence en mémoire des victimes de cette tragédie : Camille Lepage, Georges Boyer et Roger Lefrançois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel qu'a joué Radio-Canada dans la construction de l'identité québécoise ainsi que dans celle de tous les francophones du Canada;

QU'elle rappelle l'importance centrale qu'occupe toujours Radio-Canada dans la production de contenu d'information et de contenu culturel en français;

QU'elle souligne les différences culturelles importantes qui existent entre les publics québécois et francophones desservis par Radio-Canada, et celui de la majorité anglophone desservie par CBC;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au diffuseur public de protéger l'autonomie des services en français et de travailler à la consolider.

8 mai 2024

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **275** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de faire toutes les démarches additionnelles nécessaires auprès du gouvernement fédéral, afin de s'assurer que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes prenne les actions nécessaires pour que les centres d'appels d'urgence 9-1-1 des entreprises de téléphonie IP fournissent les services de télécommunication en français sur l'ensemble du territoire québécois, sans empêcher l'utilisation additionnelle d'une autre langue que le français et ce, dans les plus brefs délais.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **276** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

8 mai 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN);

QU'elle reconnaisse l'apport du MDN dans la réflexion collective sur l'amélioration de la représentativité de la volonté populaire;

QU'elle rende hommage au travail continu du MDN pour la démocratie québécoise, en rassemblant les citoyennes et citoyens ainsi que les organisations de la société civile.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 277 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants;

8 mai 2024

- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d’actes répréhensibles et modifiant d’autres dispositions législatives.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l’avis suivant :

- la Commission de la culture et de l’éducation se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant l’évaluation des impacts sur la santé et l’environnement du nouveau site de l’école primaire du secteur Saint-Luc, à Saint-Jean-sur-Richelieu, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition concernant l’adaptation des stages d’enseignement aux personnes malades ou en situation de handicap.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L’Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l’économie et du travail qui a procédé à l’étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l’Économie et de l’Innovation en matière de recherche.

Après débat, le rapport est adopté.

8 mai 2024

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 56 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 56 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, est ajourné au nom de Mme Prass (D'Arcy-McGee).

Les travaux reprennent à 15 heures.

8 mai 2024

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Morin (Acadie) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits;

QU'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 3 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 21 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 7 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose :

QUE la motion du député de l'Acadie soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, retirer les mots « nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations » et les remplacer par « tous citoyens ou organisations ont le droit de s'adresser aux tribunaux »;

8 mai 2024

À la suite du premier alinéa, ajouter l'alinéa suivant :

« QU'elle rappelle toutefois que ce droit n'empêche en rien que, dans une société libre et démocratique, la décision d'un citoyen ou d'une organisation de s'adresser aux tribunaux puisse être critiquée ou débattue; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, tous citoyens ou organisations ont le droit de s'adresser aux tribunaux si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits;

QU'elle rappelle toutefois que ce droit n'empêche en rien que, dans une société libre et démocratique, la décision d'un citoyen ou d'une organisation de s'adresser aux tribunaux puisse être critiquée ou débattue;

QU'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Morin (Acadie) et sur la motion d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose :

QUE la motion du député de l'Acadie soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du premier alinéa, les mots suivants :
« , sous réserve du droit à la liberté d'expression ».

8 mai 2024

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits, sous réserve du droit à la liberté d'expression;

QU'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Morin (Acadie) et sur les motions d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, et de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Morin (Acadie) refuse la proposition d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, et accepte la proposition d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et sur la motion proposée par M. Morin (Acadie) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 30 est adopté.

8 mai 2024

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 9 mai 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 08, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 mai 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

8 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 275)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	

8 mai 2024

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 276)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Cliche-Rivard (QS)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
D'Amours (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	

8 mai 2024

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 277)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Drainville (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	